

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 12-39-1901 nommant une Commission chargée de vérifier un envoi de figurines postales fait par le Département

n° 12-39-1901

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
6 juillet 1901

Numéro JO  
n° 39 du 15/07/1901

Date du numéro  
15 juillet 1901

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu le décret du 18 Septembre 1844 rendu applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1844

**Vu** le décret du 20 Novembre 1882 sur le régime financier des colonies; Attendu qu'il est arrivé dans la Colonie des figurines postales qui doivent être reconnues et prises en charge ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Une Commission composée de : MM. Piron, Administrateur adjoint des colonies faisant fonctions de Trésorier Paveur ; Pujol, Chef du service des Postes; Portet, écrivain auxiliaire, est nommée pour vérifier le montant de l'envoi de figurines postales adressées le 25 Juin par le Département à la Colonie. Elle dressera procès-verbal de ses opérations.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel de la colonie.

**A. BONHOURE.**